AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20231212-CA121223_8-DE
en date du 14/12/2023 ; REFERENCE ACTE : CA121223_8

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2023

Présents

Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEAUX, Monsieur LECONTE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Madame MOSNIER, Monsieur MOURABIT, Madame ROCHER, Monsieur THOMAS, et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET
Madame BLUTEAU, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE,
Madame GOLDANI-BLANCHET, qui avait donné pouvoir à Monsieur MIRAULT
Madame QUINTON, dont le pouvoir a été attribué à Madame BA-TALL

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur FRANCOIS,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Monsieur FERREIRA, Directeur des Services à la Clientèle de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Financière et Comptable de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,

Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Présidence de Madame Aude GOBLET, Vice-Présidente.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20231212-CA121223_8-DE
en date du 14/12/2023 ; REFERENCE ACTE : CA121223_8

ADMISSIONS EN NON VALEUR DU 4EME TRIMESTRE 2023

(A/311)

Sur présentation des dossiers individuels de **60** locataires, Le Directeur Général et la Directrice des Services Finances/Comptabilité Comptable proposent au Conseil d'Administration que soient admis en créances irrécouvrables au titre du 4ème trimestre 2023, les montants suivants, représentant des sommes dues au titre de loyers, de réparations locatives et/ou de frais de poursuites.

	LOYERS	TRAVAUX	FRAIS DE POURSUITES	AUTRES	TOTAL
60 dossiers locataires	95 506.55	75 285.19	16 603.97	0.00	187 395.71
Total 4ème trimestre 2023	**95 506.55**	**75 285.19**	**16 603.97**	**0.00**	**187 395.71**
Rappel 1er trimestre 2023 (DCA 02/05/2023)	58 402.90	35 125.78	5 917.47	0.00	99 446.15
Rappel 2ème trimestre 2023 (DCA 20/06/2023)	100 013.54	113 950.93	23 138.31	2 972.94	240 075.72
Rappel 3ème trimestre 2023 (DCA 19/10/2023)	71 389.38	61 498.54	9 836.06	0.00	142 723.98

TOTAL	**669 641.56**

Le Directeur Général rappelle au Conseil d'Administration que le Budget de l'exercice 2023 prévoit les crédits de dépenses du Chapitre 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » à hauteur de 830 000 €, dont 650 000 € pour le compte 654.110 « Pertes sur Créances Irrécouvrables par décision de l'organisme » et 180 000 € pour le compte 654 210 « Pertes sur créances irrécouvrables par décision de Justice ».

Toutefois, il est constaté un dépassement du budget du compte 654 110 à hauteur de 19 641.56 €, mais qui est compensé par la non consommation du budget du compte 654 210 permettant ainsi de respecter les crédits alloués au chapitre 654.

…

Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'admettre en créances irrécouvrables les montants ci-dessus au titre du 4ème semestre 2023.

POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12/12/2023 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,

LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON

TOURSHABITAT
OPH de Tours Métropole Val de Loire

Signé électroniquement par :
Grégoire SIMON
Le 14/12/2023 à 11:53